

L'assurance comprise dans la licence :



Responsabilité civile:  
dommages causés à autrui

Assurance des accidents corporels (1)	Garanties
Décès	10 000 € pour les <16 ans 20 000 € > 16ans
Invalidité Permanente	60 000 €
Indemnités suite à Coma	2 % du capital décès par semaine
Remboursement de soins	200 % du tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale
Frais de recherches et de secours	10 000 €
Frais de rapatriement	10 000 €
Frais de remise à niveau scolaire	1 600 €
Frais de redoublement de l'année d'études	3 000 €
Frais de reconversion professionnelle en cas de taux d'infirmités permanente >35 %	3 000 €
Frais supplémentaires de Transport	20 € /jour

(1) Possibilité de refus



**Pas d'indemnité journalière**

Garanties	Option 1	Option 2	Option 3
Décès	< 16 ans : 7 500 € > 16 ans : 30 000 €	< 16 ans : 7 500 € > 16 ans : 45 000 €	< 16 ans : 7 500 € > 16 ans : 60 000 €
Invalidité Permanente	120 000 €	180 000 €	300 000 €
Frais d'adaptation du véhicule ou du domicile	NEANT	10 000 €	15 000 €
Remboursement de soins - en pourcentage du tarif conventionnel de la sécurité sociale sous déduction des prestations éventuelles d'un régime de prévoyance (1)	200 %	300 %	300 %
Prothèses dentaires par dent (1) (2)	300 €	450 €	450 €
Bris de lunettes	400 €	600 €	600 €
Prothèse auditive	1 000 €	1 500 €	1 500 €
<b>Indemnités Journalières (3) franchise 3 jours</b>	30 € par jour	60 € par jour	100 € par jour
Cotisations unitaires TTC par licencié	59,00 €	99,00 €	159,00 €

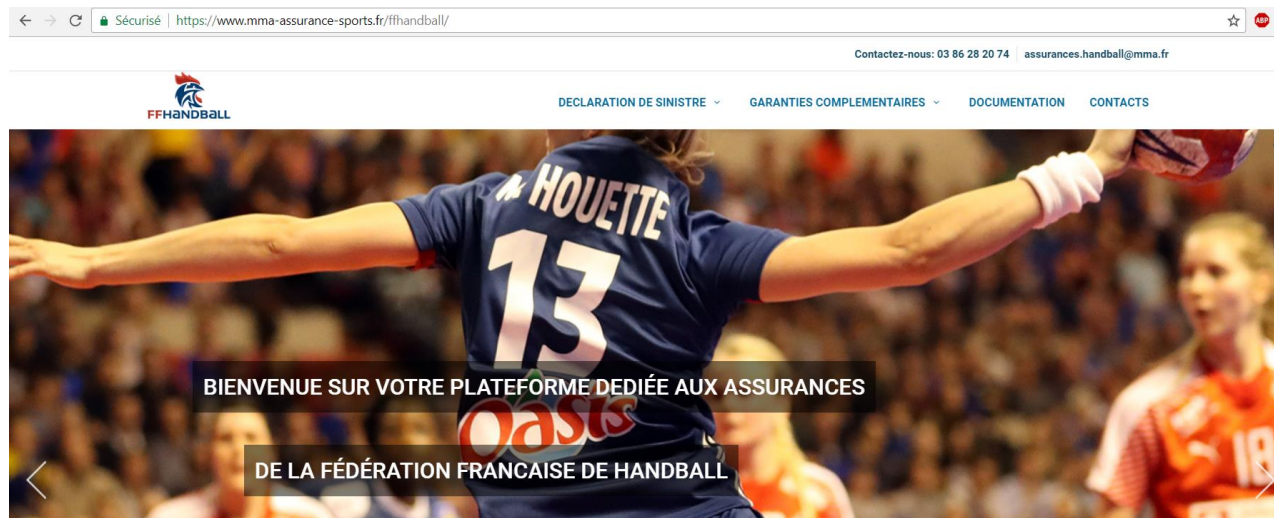


- (1) Sous déduction des prestations éventuelles d'un régime dans la limite des frais réels
- (2) Si port d'un protège dents sur mesure, le montant du remboursement est doublé
- (3) L'indemnité n'est pas versée lorsque le bénéficiaire n'a ni activité rémunérée ni allocation chômage

Un seul point d'entrée pour :

- Souscrire aux garanties complémentaires licenciés
- Déclarer un sinistre
- Editer une attestation Responsabilité Civile et accéder à la documentation « assurance »

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>



# MEMO POUR VOUS AIDER

## LE CONTRAT FEDERAL : les principaux points

Ces garanties sont incluses d'office dans le contrat fédéral (retrouvé le détail sur le guide assurance)



### Responsabilité civile

Garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peut lui incomber en raison des dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels et matériels garantis, subis par autrui et imputables à l'exercice des activités assurées



### Responsabilité Civile du dirigeant

Garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile Personnelle qui peut lui incomber en raison des dommages subis par autrui, y compris la Fédération, résultant de fautes commises dans l'exercice de ses fonctions de dirigeant



### Assistance Voyage

Cette garantie intervient en cas **d'accident grave** ou **maladie grave** survenu en dehors de la résidence habituelle du licencié nécessitant, **après avis médical**, l'intervention d'un assistant spécialisé.



### Garanties de base accident corporel :

Décès , Invalidité Permanente, Indemnité suite à coma, Remboursement de soins,  
**Pas d'indemnité journalière** (voir garanties complémentaires)

# Pour compléter votre contrat fédéral d'autres couvertures complémentaires sont possibles

## ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

Cette assurance est proposée à l'ensemble des structures affiliées à la Fédération pour garantir les biens matériels (ou contenu) ou leurs locaux (bâtiment) à usage exclusif utilisés pour les besoins de leurs activités. Ex : bureau, local ballon, club house

Si le gymnase est **exclusivement** utilisé par la structure il faut prévoir en garantie ;

si « **non exclusive** » : garanti par le contrat fédéral

## PROTECTION JURIDIQUE:

L'assureur donne à l'assuré les moyens d'exercer ses droits ou d'assurer sa défense en cas de litige survenant dans le cadre de son objet statutaire et notamment dans les domaines suivants :

- ✔ Litiges relatifs à la gestion et à l'exercice des activités statutaires,
- ✔ Litiges relatifs aux biens et locaux affectés à l'activité d'un assuré
- ✔ Conflit individuel du travail opposant un assuré à l'un de ses salariés,
- ✔ Litiges avec le fournisseur d'un bien mobilier ou d'une prestation de services destinée à un assuré,
- ✔ Litiges avec l'administration

## Assurance auto-mission

Cette assurance, réservée aux clubs et structures de la Fédération Française de Handball, a pour objet de prendre en charge l'assurance automobile des véhicules utilisés par les personnes en mission pour le club souscripteur.

## Mutuelle Obligatoire des structures employeurs pour leurs salariés

Obligation depuis le  
01/01/2016

## Garanties Complémentaires licenciés

3 options de garanties complémentaires à la garanties de base

Nous restons à votre disposition pour toutes autres études : Assurances annulation événementielle, structure gonflable, caravane snack ...